

Election municipale partielle complémentaire : noms des candidats

1er tour : 12 décembre ; 2nd tour (si besoin) : 19 décembre



Il est rappelé aux électeurs de la commune que le 1er tour de l'élection municipale partielle complémentaire pour élire 1 conseiller municipal aura lieu le dimanche 12 décembre 2021.

Si la nécessité d'un second tour se présente à l'issue des suffrages obtenus par les candidats au 1er tour, il aura lieu le dimanche suivant, le 19 décembre.

Deux candidats se sont inscrits à cette élection. L'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2021 fixant la liste des candidats admis à se présenter est disponible en cliquant [ICI](#)

Pour exercer leur droit de vote, les électeurs devront se présenter au bureau de vote situé à la salle de la commanderie durant les horaires d'ouverture : de 8h à 18h.

Historique des arrêtés préfectoraux

- *Arrêté du 29 octobre 2021 portant convocation des électeurs de Poucharramet et fixant les modalités de dépôt des candidatures*
- *Arrêté du 25 novembre 2021 fixant la liste des candidats*